

... Exigez la marque NF Service



➔ Dans vos appels d'offres, demandez la qualité de service offerte par un prestataire certifié NF Service



Etre titulaire de la marque NF Service

C'est la preuve tangible que les prestations sont conformes à la norme NF Z 40-350 et aux règles de certification associées. Elles sont contrôlées régulièrement par un organisme indépendant, AFAQ AFNOR Certification.

Un prestataire titulaire de la marque NF Service « Prestations de gestion et conservation d'archives » se reconnaît :

- au logo NF Service  apposé sur sa documentation,
- au certificat NF Service joint à l'offre ou fourni sur demande.

⊕ L'auto déclaration « être conforme » ne constitue en aucun cas une garantie de fiabilité et de qualité des prestations, car celles-ci ne sont ni contrôlées, ni certifiées par un organisme indépendant.

Comment un prestataire en archivage obtient-il la marque NF Service ?

Pour bénéficier de la marque NF Service, le prestataire en archivage s'engage dans une démarche volontaire de suivi qualité et accepte des contrôles stricts et réguliers, effectués par un organisme indépendant.

Ce processus basé sur l'amélioration continue des prestations doit satisfaire aux exigences définies dans la norme NF Z 40-350 et aux règles de certification associées.

Qui délivre la marque NF Service ?

AFAQ AFNOR Certification délivre et donne le droit d'utiliser la marque NF Service « Prestations de gestion et conservation d'archives ».

La norme NF Z 40-350 a été élaborée sous l'égide d'AFNOR, à l'initiative de PAGE, l'Association des Prestataires en Archivage et Gestion Externalisée, et en présence des Professionnels du secteur, de la Direction des Archives de France, de l'Association des Archivistes Français, des clients, des donneurs d'ordres et des experts concernés.

La liste des prestataires de gestion et conservation d'archives certifiés NF Service est disponible sur le site : www.marque-nf.com ou sur simple appel téléphonique au 01 46 11 37 00

CONTACT

AFAQ AFNOR
CERTIFICATION

AFAQ AFNOR Certification est une filiale du Groupe AFNOR, acteur majeur de la normalisation, de la certification, de la formation et des produits d'information, au service de la performance des entreprises et des organisations.

Siège : 11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France
Tél : +33 (0)1 46 11 37 00 – Fax : +33 (0)1 46 11 39 40
www.marque-nf.com – certification@afaq.afnor.org
SAS au capital de 18 187 000 euro – RCS Bobigny B 479 076 002



Pour vos archives La certification fait la différence

AFAQ AFNOR
CERTIFICATION

Vos archives nécessitent un traitement de qualité

Garantie
Sécurité
Traçabilité

Quelle que soit votre activité, votre entreprise produit quotidiennement des flux d'informations. Pour les gérer en toute qualité, un prestataire en archivage certifié NF Service vous garantit le meilleur niveau de service.

Faire appel à un prestataire certifié NF Service, c'est bénéficier de :

- ➔ garanties de qualité, de fiabilité et de sérieux dans le traitement de vos archives,
- ➔ relations contractuelles clairement définies et d'informations actualisées,
- ➔ services conformes aux engagements définis dans la norme « Prestations en archivage et gestion externalisée de documents sur support papier » (NF Z 40-350) et dans les règles de certification (NF 342).



La certification NF Service « Prestations de gestion et conservation d'archives », la garantie d'une relation de confiance

Avec la marque NF Service « Prestations de gestion et conservation d'archives », AFAQ AFNOR Certification vous garantit :

- ➔ la maîtrise des prestations grâce à une organisation qualité et au respect des lois et des règlements en vigueur,
- ➔ le strict suivi des indicateurs de performance ainsi qu'une obligation de résultats,
- ➔ la prévention des risques de détérioration de vos archives grâce au strict respect des règles de sécurité,
- ➔ la préservation de la confidentialité grâce à des procédures adaptées et à du personnel astreint au secret professionnel,
- ➔ la compétence du personnel en matière d'archivistique, assurée par une formation continue adaptée.

Donneurs d'ordre du secteur public, faites appel aux prestataires certifiés NF Service...

- pour respecter la réglementation en vigueur édictée par la Direction des Archives de France,
- pour avoir la garantie que le prestataire emploie du personnel titulaire d'un diplôme universitaire en archivistique.

Satisfaction Client

